

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 174-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.243

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Cosignataires : 11

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Protéger la santé - utiliser les cartes climatiques de manière prioritaire lors de la construction ou de la rénovation d'EMS et d'établissements de soins

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. faire en sorte que les cartes climatiques soient mises à la disposition des communes et des bureaux d'études en tant qu'instrument pratique d'évaluation et de planification, et que leur développement se poursuive ;
2. Fixer en priorité, pour la construction et la rénovation d'EMS et d'établissement de soins, en priorité des paramètres permettant d'identifier l'ampleur des mesures à prendre pour ces institutions dans un environnement urbanisé. Il s'agit de définir des mesures adaptées en matière de planification, de construction et d'aménagement afin de protéger la santé des résidentes et résidents ;
3. garantir, à l'aide d'instruments de promotion appropriés, que les cartes climatiques soient consultées au titre de base de planification dans le cadre de l'établissement de permis de construire pour de telles institutions.

Développement :

Le mois d'août a été marqué par de fortes vagues de chaleur. Ces canicules de plus en plus fréquentes et intenses affectent particulièrement les personnes âgées, pour qui le risque de tomber malade ou de mourir prématurément augmente de manière disproportionnée. La problématique touche toutefois également les jeunes enfants et les personnes malades ou atteintes dans leur santé. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) considère l'impact du climat sur la santé humaine comme un risque majeur en Suisse. « Des températures ambiantes élevées et des vagues de chaleur peu[ven]t nuire à la santé. En effet, la chaleur est susceptible d'affaiblir

les êtres humains, d'aggraver les maladies existantes et de favoriser l'apparition de divers maux plus ou moins graves. »¹ Dans ce contexte, les Aînées pour la protection du climat² ont d'ailleurs porté plainte contre la Suisse en raison du manque de célérité dont celle-ci fait preuve dans la mise en œuvre des objectifs climatiques.

Si l'OFSP et la DSSI émettent toutes deux des alertes canicule ainsi que des recommandations quant au comportement à adopter, ces mesures sont insuffisantes à long terme et s'attaquent uniquement aux symptômes. En ce qui concerne les EMS et les établissements de soins, mais aussi les quartiers d'habitation, l'accent doit être placé sur le climat dans les espaces intérieurs et extérieurs ainsi que sur la gestion de la température dans les bâtiments et à l'extérieur. Le canton de Berne reconnaît que des mesures s'imposent et a introduit une nouvelle fiche de mesure D_11 « Encourager des structures urbaines adaptées aux changements climatiques » à l'occasion des adaptations apportées au plan directeur en 2022³.

Il est possible d'avoir une influence positive pérenne sur le microclimat autour des bâtiments et dans les quartiers grâce à des mesures de planifications et de construction appropriées telles que la disposition des bâtiments, le choix des matériaux ou un aménagement des espaces extérieurs et des espaces verts favorable à la biodiversité. Cela permet non seulement d'améliorer le confort pour les résidentes et les résidents, mais aussi de réduire sensiblement l'énergie et les ressources nécessaires au refroidissement des bâtiments.

Les cartes climatiques développées par le canton⁴ fournissent désormais une base pour analyser la charge bioclimatique diurne et nocturne parcelle par parcelle. Par ailleurs, les cartes indicatives de planification climatique à l'horizon 2060 contiennent des informations sur l'impact de la chaleur à prévoir en l'absence de mesures visant à améliorer la situation climatique. En l'absence d'action destinée à réduire cet impact, les sites particulièrement exposés à l'aléa bioclimatique ne sont pas appropriés pour des infrastructures sensibles telles que les EMS et les établissements de soins. La situation climatique doit également faire l'objet d'un examen approfondi lors de rénovations.

Motivation de l'urgence : les cartes climatiques développées par le canton de Berne indiquent les sites fortement touchés par les risques climatiques, et d'ici 2060, la situation sera très critique dans de nombreuses régions (rouge écarlate) si les mesures nécessaires ne sont pas prises. La charge croissante que représentent les canicules concerne aussi des EMS et des établissements de soins de grande taille sur le territoire cantonal. Dans une optique de protection de la santé, il s'agit de pouvoir s'appuyer le plus rapidement possible sur l'approche proposée par les cartes climatiques et en particulier sur le rapport explicatif les accompagnant plutôt que d'attendre que le canton et les communes élaborent de nouveaux concepts à long terme.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ La santé en période de canicule, <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesundheits-und-hitze.html>

² Aînées pour la protection du climat (ainees-climat.ch)

³ Adaptations du plan directeur dans les domaines du climat et du paysage (PCDP)

⁴ Cartes climatiques sur le géoportail du canton de Berne ; <https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/umwelt/klima/klimakarten.html>